

POLITIQUES BUDGÉTAIRES POUR LES STRATÉGIES CLIMATIQUES DE PARIS – DU PRINCIPE À LA PRATIQUE

RESUME

190 parties ont soumis des stratégies climatiques pour l'Accord de Paris de 2015.

La plupart de ces stratégies comprennent des objectifs aussi bien pour l'atténuation (baisse des émissions) que pour l'adaptation (renforcement de la résilience au changement climatique). La présente étude donne des conseils pratiques aux pays sur les politiques budgétaires et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la mise en œuvre des stratégies climatiques. Pour ce faire, elle utilise un outil unique et transparent qui présente les arbitrages entre différentes options.

S'agissant de l'atténuation, l'outil montre que les taxes sur le carbone ou une tarification équivalente des combustibles fossiles peut être attrayante pour plusieurs raisons : réduction du CO₂, recettes budgétaires, protection de l'environnement national et soutien à l'économie. Les recettes obtenues pourraient servir à réduire les taxes génératrices de distorsions ou à financer l'investissement public. Les instruments budgétaires peuvent aussi réduire d'autres émissions (par exemple, celles de l'exploitation forestière et des transports internationaux). Cependant, pour beaucoup de pays, il faudrait que le prix du carbone soit élevé pour qu'ils puissent honorer leurs engagements et des tensions pourraient apparaître entre efficacité et acceptabilité, d'où l'idée (entre autres raisons) de faire intervenir d'autres instruments.

Des mesures d'accompagnement s'imposeraient tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Sur le plan intérieur, la recherche et le développement (R&D), l'investissement dans l'infrastructure et des politiques relatives aux marchés financiers peuvent accroître l'efficacité de l'atténuation des émissions de carbone, tandis que des mesures seraient prises pour soulager les groupes vulnérables et renforcer l'acceptabilité politique générale. Sur le plan international, la signature d'un accord sur un prix plancher du carbone entre les pays disposés à agir pourrait dynamiser le processus enclenché à Paris et remédier en partie aux inefficiences causées par la profonde divergence entre les pays sur les prix qu'impliquent les engagements actuels en matière d'atténuation.

Quant à l'adaptation, elle requiert une stratégie globale allant bien au-delà de l'investissement matériel. Les stratégies nationales doivent comprendre une diversification des risques sur un éventail d'instruments budgétaires et financiers ; une intégration complète des risques climatiques, des volants budgétaires et du financement de l'action climatique dans un cadre macrobudgétaire durable ; et la prise en compte des investissements pour le climat dans les procédures d'élaboration des budgets nationaux. Bon nombre de pays ont besoin de renforcer leurs capacités en matière de viabilité de la dette et de gestion de l'investissement public.

Compte tenu de son expertise, de sa dimension universelle et de sa relation étroite avec les ministères des finances, le FMI peut donner des conseils sur les effets des engagements climatiques sur les politiques macroéconomiques et budgétaires. Le rôle clé des ministères des finances consiste à intégrer le prix du carbone dans les taxes sur les carburants ; allouer les recettes tirées de la tarification du carbone ; intégrer les risques et les financements climatiques dans les cadres macrobudgétaires ; gérer les aspects d'économie politique ; et coordonner les stratégies entre les ministères.

